

**BUREAU DE VÉRIFICATION
DES CHAPITEAUX
TENTES ET STRUCTURES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DE SÉCURITÉ N°T45.2012.006**



Manoir du Laurier
59660 MERVILLE
mervil@wanadoo.fr
Tél : 03 28 48 39 39
Fax : 03 28 49 67 62

VIGNETTES : T45.2012.006

VALIDITÉ : 08/11/2018

ÉTABLISSEMENT HOMOLOGUÉ LE : 17/02/2012
PAR LA PRÉFECTURE : LOIRET

ÉVACUATION DE L'ÉTABLISSEMENT

VENT : 100 Km / h

NEIGE : 4 cm

PROPRIÉTAIRE : HERVO CHAPITEAUX
ADRESSE : RUE PHILIPPE DE MARNIX 1

Tél : 00.32.43.80.01.31

Fax : 0032.42.27.19.78

VILLE : B4100 SERAING

info@hervochapiteaux.be

caractéristiques de l'établissement

TYPE : TENTE

MODULES DE 10 X 5 M JUXTAPOSABLES

COLORIS : BLANC

FENETRES CRISTAL

SURFACE MAXI :

10 X 100 = 1000 M²

CLASSEMENT AU FEU :

M2 M2

FABRICANT : SCHREIBER

DÉLIVRÉ LE : 06/05/2009 06/02/2009

PROCÈS VERBAL N° MZC091469M 20/09

PAR : IFTH LCPP

Effort au soulèvement : 1000 KG/POTEAU

CONTRÔLES

ORGANISME :

DATE :

VALABLE JUSQUE :

- STRUCTURE :

BVCTS

08/11/2016

08/11/2018

(1) - INSTAL. ELEC :

(2) - GRADINS :

(2) - CHAUFFAGE :

(2) - EXTINCTEURS :

(1) - Très important : l'installation électrique reste sous la responsabilité du propriétaire qui peut faire appel à une autre entreprise, mais dans tous les cas un organisme agréé doit y avoir apposé une vignette.

(2) - Cette rubrique n'est renseignée que si l'établissement dispose d'installations techniques qui lui sont propres. Dans le cas contraire, il y a lieu de vérifier la présence des vignettes respectives en cours de validité.

PARTIE à REMPLIR PAR L'ORGANISATEUR :

NOM : RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

ACTIVITÉ(S) PRÉVUES :

EFFECTIF DU PUBLIC RECU :



LE PROPRIÉTAIRE

garantit que l'établissement est maintenu en bon état et n'a subi aucune modification depuis les derniers contrôles.

L'ORGANISATEUR

devra déposer le présent extrait ainsi que plan d'implantation et d'aménagement à la mairie concernée en vue de l'obtention de l'autorisation d'ouverture. (art. : CTS 31) au minimum 1mois avant la date d'ouverture au public

Le Président Directeur Général
J. MERVIL

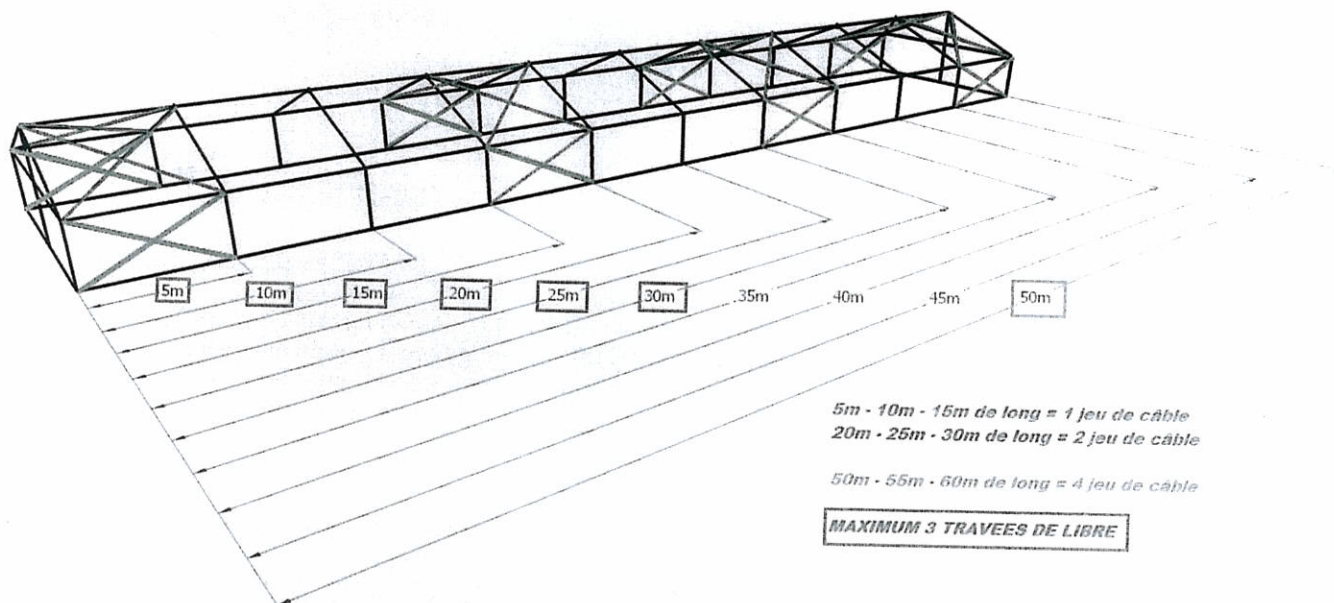
Instruction au montage

Câbles de contreventement

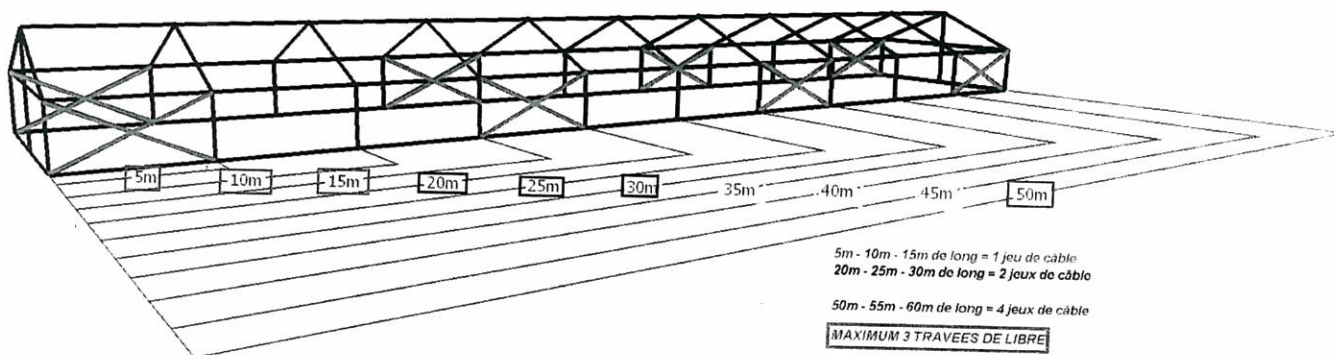
Les câbles de contreventement doivent être placés en croix dans une travée complète (2 murs face à face et les 2 pans de toit – sauf pour les structures aluminium de 6m de large). Ces contreventements sont réalisés avec des câbles d'acier d'un diamètre de 10/12mm. Il est impératif de contreventer 1 travée tous les 15m en laissant au maximum 3 travées de libre.

Voir tableau ci-dessous.

Valable pour les structures aluminium de 8m à 30m de large



Valable pour les structures aluminium de 6m de large



Plancher cassette Lestage.

Fiche Technique

Plancher K7 dalles de 25m²

Longueur	5.00 et 10.00m
Largeur	2,50m
Hauteur	0,1m
Châssis principal	UPN 100/7
Traverses intermédiaires	UAF 70/40/3mm
Doublures traverses	SRN 63/58mm
Planches de sol	SRN 120/30mm
Poids	45kg/m ²
Finitions acier	Galvanisé



Pour nos chapiteaux montés avec nos
 planchers cassette fixer par des écrous
 M16.

Lestage équivalent

En 10m de large 900kg/pied

En 15m de large 1500Kg/pied

En 20m de large 2000kg/pied

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002
Valable 5 ans à partir de la date de délivrance**

PROCES-VERBAL N° 14-00460 L

et 1 annexe de 5 pages

MATERIAU présenté par : SERGE FERRARI
Zone Industrielle BP54
38352 La tour Du PIN Cedex
FRANCE

MARQUE COMMERCIALE : Précontraint 702 opaque

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu polyester (24% de la masse totale) enduit de PVC (76% de la masse totale) ignifugé dans la masse sur les deux faces.
Masse surfacique nominale : 830 g/m² ± 5%
Epaisseur nominale : 0.63 mm ± 10%
Coloris : divers

RAPPORT D'ESSAI : N° 14-00460 du 18 février 2014

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique

CLASSEMENT : **M 2**

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.


Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 18 février 2014

Responsable de Site ou son représentant
Bruno CHEVET

PO 





LABORATOIRE CENTRAL
39 bis, rue de Dantzig - 75015 PARIS
Tél : 01 55 76 24 15
Mél : pp-labcent@interieur.gouv.fr - Site internet : www.lcpp.fr



MESURES PHYSIQUES ET SCIENCES DE L'INCENDIE
ESSAIS DE CONFORMITÉ ET EXAMEN DE MATÉRIELS

**PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT
DE RÉACTION AU FEU D'UN MATÉRIAU
PRÉVU À L'ARTICLE 5 DE L'ARRÊTÉ DU 21 NOVEMBRE 2002
Valable 5 ans à partir de la date de délivrance**

PROCÈS-VERBAL N° 13/1598

et annexes de 7pages

MATÉRIAU présenté par : MEHLER TECHNOLOGIES GMBH
EDELZELLER STRASSE 44
36043 FULDA
ALLEMAGNE

MARQUE COMMERCIALE : FR 650-2

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu polyester enduit P.V.C. et vernis acrylique double face
Épaisseur voisine de 0,5 millimètre.
Masse au mètre carré : 662 grammes environ.
Coloris unis divers.
Aspect une face lisse, une face légèrement grenée.
Utilisation en pose libre : architecture textile.

RAPPORT D'ESSAI N° 13/1598 du 26/02/2013

NATURE DES ESSAIS : ESSAIS AU BRÛLEUR ÉLECTRIQUE ET ESSAIS COMPLÉMENTAIRES

CLASSEMENT M2

DURABILITÉ DU CLASSEMENT : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Fait à Paris, le 26/02/2013

Pour le Directeur,
le chef du pôle mesures physiques et sciences de
l'incendie


Patrick PINEAU



Le responsable technique


Freddy MSIKA



LABORATOIRE CENTRAL

39 bis, rue de Dantzig - 75015 PARIS

Tel : 01 55 76 24 36

Mel : prefpol.dle@interieur.gouv.fr - Site internet : www.lcpp.fr



PÔLE MESURES PHYSIQUES ET SCIENCES DE L'INCENDIE
SECTION ESSAIS DE CONFORMITÉ ET EXAMEN DE MATÉRIELS

Paris, le 7 septembre 2010

**PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT
DE RÉACTION AU FEU D'UN MATÉRIAU
PRÉVU À L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTÉ DU 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCÈS-VERBAL N° 560/10

et annexes de 6 pages

MATÉRIAU présenté par : UNR GROUP SPRI
RUE SAINT JEAN 6
1435 MONT SAINT GUIBERT - BELGIQUE

MARQUE COMMERCIALE : M209

DESCRIPTION SOMMAIRE : Toile PVC pour chapiteau
Masse au mètre carré : 681 grammes environ
Épaisseur voisine de 0,5 millimètre
Coloris : blanc
Une face grenée, une face lisse.

RAPPORT D'ESSAI N°560/10 du 7 septembre 2010

NATURE DES ESSAIS : ESSAIS AU BRÛLEUR ÉLECTRIQUE

CLASSEMENT M2

DURABILITÉ DU CLASSEMENT : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexe

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 5 juin 1994.

Le responsable technique

Freddy MSIKA



Pour le directeur,
le chef du pôle mesures physiques
et sciences de l'incendie

Robert DEFORME

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59, modifié)

N° RA09-0125

Valable 5 ans à compter du 10 avril 2009

Matériau présenté par : bvba DECORATEX sprl
Touwstraat, 29
2060 Anvers (Antwerpen)

Marque commerciale : Expo 140

Description sommaire :

Tissus unis, 100 % coton, ignifugés par foulardage.

Masses surfaciques mesurées :

140 g/m²

Epaisseurs mesurées :

environ 0,28 mm

Coloris : divers.

Nature de l'essai : Essai au brûleur électrique

Classement :

M1

Durabilité du classement : 5 ans

compte tenu des critères résultant des essais

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Champs-sur-Marne, le 10 avril 2009

Le Technicien
Responsable de l'essai

Caroline LE DREAN

Le Chef du laboratoire
Réaction au Feu

P.O. *Paul Bonhomme*

Nicolas ROURE

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essais annexé.